



Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 14 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et quatorze octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de MARSAZ, dûment convoqués le 09.10.2025, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Gilles FLORENT, Maire.

Conseillers présents : FLORENT Gilles, BULIDON Mickaël, RENARD Manon, IZIER Eric, BUNGENER Frank, MENTHON Anaïs, MARION Emmanuel, CAIRE Vanessa, FRECHET Mélissa, DEDIEU Gérard, CHRION Bruno, Excusés : Christelle LAMOTTE (donne pouvoir à M.RENARD), Maurinne TESQUET(donne pouvoir à M.BULIDON)

Secrétaire de séance : Mélissa FRECHET

Approbation du précédent conseil municipal du 15.09.2025

Approbation à l'unanimité

Contre : Abstention : Pour : 13

Projet de délibération pour la participation financière de la complémentaire santé

A partir du 1^{er} janvier 2026, la commune a l'obligation de proposer soit un contrat de mutuelle soit une participation financière aux employés.

Mr le 1^{er} adjoint devait se renseigner un peu plus pour cette séance afin de faire un choix et envoyer la délibération auprès du CDG 26.

Après avoir été informé, les conseillers choisissent la mise en place d'une participation sur les contrats individuels labellisés souscrits directement par les agents.

La collectivité souhaite moduler sa participation en prenant en compte leur situation familiale.

Pour : 13 Contre : Abstention :

Approbation d'une rétrocession d'une partie de parcelle au Chemin des Tonnes

Lors d'un conseil municipal du 25/09/2024, Mr le Maire avait exposé les faits suivants :

« Quand la Société Louis Vuitton a acquis les terrains pour leur bâtiment, une partie du Chemin des Tonnes, appartenant à la commune, a été intégré dans leur parcelle.

En collaboration avec la Société Louis Vuitton, Mr le Maire a fait intervenir un géomètre afin de faire un procès-verbal de délimitation. A la suite de ceci, la Société doit rétrocéder la partie de cette parcelle à la commune.

La commune de Marsaz prendra en charge les frais du géomètre qui s'élève à environ 600.00 euros.

Il est demandé de laisser un accès à la parcelle à l'arrière de celle-ci. »

Pour un souci de montant de frais, la délibération n'avait pas été acté, les membres présents sont informés du montant final des frais de géomètre qui sont de 912.00 euros TTC.

Il faut également prévoir les frais d'acquisition pour la parcelle.

Monsieur le maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Validation du rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Mr le Maire informe du principal de ce rapport qui est que la commune de Tournon sur Rhône cède à ARCHE AGGLO le bâtiment d'un hôtel ainsi que tous ces services pour en faire une bibliothèque.

Etant donné que la commune fait partie d'ARCHE AGGLO, c'est pour cela que le conseil municipal doit donner son avis.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0



Approbation du renforcement du réseau BT à partir du poste Erriens – SDED

Monsieur le maire expose que Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Renforcement du réseau BT à partir du poste Erriens

Dépense prévisionnelle HT : 182795.15 €

Dont frais de gestion : 8704.53 €

Plan de financement prévisionnel

Financements mobilisés par le Territoire d'Énergies Drôme : 182795.15 €

Participation financière communale : 0.00 €

Pour : 13 Contre : Abstention :

Approbation de la modification de la délibération de la mise en place du RIFSEEP validée par le CDG 26

Un projet de modification de la délibération a été envoyé au CDG qui nous a validé celle-ci le 22/09.

Cette modification consistait à ajouter les cadres d'emploi d'agent de maîtrise et agent d'animation qui n'étaient pas inclus.

Pour : 13 Contre : Abstention :

Demande du solde de fonds de concours auprès d'ARCHE AGGLO pour la voirie

La commune a le droit à un montant de 50000.00 euros HT sur un mandat de 6 ans en fonds de concours pour des travaux à minima de 50% de reste à charge.

La commune avait déjà demandé à en bénéficier en 2022 pour l'éclairage public pour un montant de 16469.75 euros HT, il reste donc à demander 33530.25 euros HT pour de la voirie que nous allons effectuer avec l'entreprise TPRéalisations pour un montant de 93847.00 euros HT.

Pour : 13 Contre : Abstention :

Présentation en non-valeurs

La trésorerie d'ANNONAY nous a transmis un état de créance en non-valeurs, pour les 2 budgets, à présenter au conseil municipal pour prévoir les fonds sur la ligne 6541 en dépense de fonctionnement :

Pour le budget communal, nous avons 0.01 euros.

Pour le budget RPI, nous avons 10.80 euros.

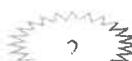
Les membres du conseil municipal sont d'accord de faire un virement de crédit si cela est nécessaire.

Pour : 13 Abstention : Contre :

Divers et Tour de table

-Virement de crédits : Les conseillers sont informés des virements de crédits suivants afin de pouvoir payer des factures :

| Articles / Chapitres | Montants | Objets |
|----------------------|------------|---|
| 165 | +500.00 € | Caution à rendre aux locataires |
| 2128/ 116 | +2000.00 € | Facture TOUCLOT – terrain de foot |
| 21312/112 | +2000.00 € | 2 volets roulants dans l'école / baffles anti-bruit cantine |
| 21578/112 | +550.00 € | Tableau pour la cantine |





| | | |
|-----------|------------|-------------------|
| 21841/112 | +900.00 € | Nouveau jeu école |
| 21531/112 | -5950.00 € | |

-Convention avec l'association Une nouvelle vie pour Melchior, nous n'avons pas d'informations, nous reportons ce sujet au mois de janvier 2026.

-Nous informons que le Salon de l'habitat se déroule cette année du 24 au 26/10 à Valence.

-Point sur la voirie, l'entreprise CATIL a nettoyé les fossés, fait des coupes d'eau et des curages là où c'était nécessaire.

-Deux élus vont participer aux repas du 11 novembre. Des dessins vont être faits par les enfants de l'école de Marsaz pour la décoration du repas.

-F.BUNGENER, élu, a fait un résumé sur le PLH.

- Les vœux du maire se feront le vendredi 23/01/26 à 18h30.

La séance est levée à 21h30

Le prochain conseil se tiendra le 16/12/25 à 20h à la mairie.

Le Maire de Marsaz, Gilles FLORENT

